



## LA VILLE RENFORCE SON ACTION EN FAVEUR DE LA PROPRETÉ

A la suite de l'aggravation des sanctions financières en cas d'incivilités, la ville relance sa campagne d'information en faveur des règles de vie afin que chacun comprenne que la qualité de vie dépend directement du comportement de chacun.

Depuis septembre 2018, une nouvelle tarification s'applique après la constatation d'incivilités et en cas de refus de ramasser du contrevenant (déjection canine 335 €, jet de mégot et de déchet 135 €, crachat 123 €).

Aujourd'hui, la ville affiche des panneaux relatifs au respect des règles primaires sur les dépôts sauvages d'ordures, les jets de canettes, les déjections canines, etc

Par ailleurs, la ville lancera une campagne de piégeage des pigeons avec une société spécialisée et de stérilisation des chats errants avec un vétérinaire et une association de Pont-Sainte-Maxence car il en va, ici, aussi de santé publique alors que la ville est confrontée à une prolifération qu'elle ne pourra bientôt plus contenir si elle ne réagit pas maintenant.

